



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES (MAC)

Durée : 1 JOUR (7 HEURES)

Participants

4 pers (mini) / 10 pers (maxi)

Public concerné :

Toute personne de l'entreprise: intervenant, chef d'équipe, chargé de sécurité...

Pré-requis

certificat SST (formation initiale ou recyclage)

Méthodes et Moyens

- Cette formation est animée par un formateur certifié par le réseau CARSAT/INRS, suivant le référentiel V6.21.12.2018.
- Les stagiaires sont mis en situation réelle permettant de mieux assimiler le comportement et les gestes.

Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

Validation des acquis

- A l'issue de la formation un certificat SST d'une validité de 24 mois est délivré en cas de réussite à l'évaluation réalisée.
- Dans le cas où le maintien et l'actualisation des compétences fait défaut, le SST perd sa « certification SST » mais pas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger. La validation d'une session de maintien/actualisation des compétences permet de recouvrer la « certification SST ».

Lieu de la formation

Au sein des agences FOSEC

Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

Tarif

Nous consulter

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4224-15 du Code du Travail: « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans: 1° chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux; 2° chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers ».

OBJECTIFS :

Entretenir ou perfectionner ses connaissances de Sauveteur Secouriste du Travail afin d'être capable de :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

PROGRAMME :

- SITUER LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION: Rappels
- REALISER UNE PROTECTION ADAPTEE : Rappels
- SITUER SON ROLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PREVENTION
 - Appréhender les notions de base en matière de prévention
 - Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention
- ETRE CAPABLE DE CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION
 - Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
 - Contribuer à supprimer, réduire les situations dangereuses
- INFORMER LES PERSONNES DESIGNEES DES SITUATIONS DANGEREUSES REPEREES
 - Identifier qui informer dans l'entité
 - Définir et transmettre les différents éléments à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre
- EXAMINER LA(ES) VICTIME(S) AVANT / ET POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L' ACTION CHOISIE EN VUE DU RESULTAT A OBTENIR
 - Reconnaître la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et le(s) prioriser
- FAIRE ALERTER OU ALERTER EN FONCTION DE L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L' ENTITE
 - Définir les éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter et dans quel ordre
 - Choisir la personne la plus apte à déclencher l'alerte
 - Transmettre aux secours les éléments du message
- SECOURIR LA(ES) VICTIME(S) DE MANIÈRE APPROPRIEE
 - Déterminer l'action à effectuer
 - Mettre en œuvre l'action choisie suivant la technique préconisée
 - Vérifier par observation l'atteinte et la persistance du résultat, ainsi que l'évolution de l'état de la victime jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés
- CAS CONCRETS : Exercices d'illustration des compétences